

Paris, le 27 mars 2019

## Adoption du projet de loi Santé : La CPU salue une réforme ambitieuse

Le projet de loi de santé, qui s'inscrit dans le cadre de la stratégie de transformation du système de santé annoncée par le Président de la République en septembre 2018, a été adopté par l'Assemblée Nationale en première lecture ce 26 mars.

La Conférence des Présidents d'Université salue une réforme ambitieuse et indispensable pour répondre aux évolutions nécessaires des métiers de la santé et des pratiques de soins et répondre aux enjeux de formation des futurs professionnels, liés à la transformation de notre système de santé.

Fin de la sélection par concours, possibilité de candidater aux études de santé à partir de parcours diversifiés, suppression des épreuves classantes nationales, prise en compte du parcours de formation et du projet professionnel pour l'affectation en troisième cycle : cette réforme intègre des modifications majeures qui permettront aux étudiants de préparer leur avenir dans des conditions plus adaptées à leur exercice professionnel, aux nouveaux outils et aux nouvelles organisations pluriprofessionnelles.

Le décloisonnement des études de santé par une meilleure articulation avec les autres disciplines et l'orientation progressive de tous les étudiants au long de leur parcours contribueront à améliorer leur bien-être psychologique, ce dont se félicite également la Conférence des Présidents d'Université.

Autre point accueilli positivement par la CPU : l'interdiction faite aux industriels de santé d'offrir des avantages aux étudiants en santé qui permettra de mettre fin aux pratiques d'influence, encore trop souvent présentes dans les lieux de formation.

Malgré les délais fortement contraints, la CPU mettra tout en œuvre pour assurer le succès de la réforme, en mobilisant l'ensemble de la communauté universitaire et des établissements, possédant ou non des composantes de santé, pour rendre les nouveaux parcours opérationnels dès la rentrée 2020.

Dès maintenant, nous poursuivons la concertation engagée avec les ministres concernées, les conférences de doyens de santé et les étudiants pour construire ensemble un système de formation de qualité répondant aux attentes sociales fortes. Nous resterons particulièrement vigilants à la diversité des parcours proposés aux étudiants sur l'ensemble du territoire, l'égalité des chances de recrutement des candidats en filières de santé et la possibilité de poursuite d'autres études.

Dans le cadre de cette réforme d'envergure, la Conférence des Présidents d'Université s'étonne cependant de l'absence de dispositions permettant une véritable approche concertée de prévention en santé publique sur les territoires et une réelle évolution des centres hospitaliers universitaires ou encore l'implication des universités dans les missions des groupements hospitaliers de territoire.

Elle regrette aussi que le texte n'associe pas explicitement les universités à la future plateforme de données en santé et ne les identifie pas clairement comme des acteurs de premier plan dans la formation continue des professionnels de santé, notant en outre l'absence de concertation avec la CPU sur ce sujet depuis la parution du rapport Uzan sur la recertification.

Si la Conférence des Présidents d'Université salue l'ambition de la réforme des études de santé, elle rappelle le besoin de moyens spécifiques pour sa mise en œuvre. Alors que l'étude d'impact du projet de loi prévoit une économie de 55 millions d'euros pour l'Etat grâce à la suppression du numérus clausus, il est impératif que les universités bénéficient de ces crédits pour atteindre les objectifs affichés, notamment en termes de nouveaux parcours et de nouveaux flux pluriannuels d'étudiants.